



## Communiqué de presse

Paris, le 14 février 2014

### **La France développe les soins palliatifs pédiatriques, quand la Belgique autorise l'euthanasie pour les mineurs**

12 ans après la dépénalisation de l'euthanasie, la Belgique vient de dépénaliser l'euthanasie des mineurs atteints d'une maladie incurable et cela quel que soit leur âge.

Hier le parlement belge a voté la loi visant à **étendre l'euthanasie aux mineurs, sans limite d'âge.**

**En décembre 2012, le rapport Sicard concluait que « la pratique euthanasique développait sa propre dynamique résistant à tout contrôle efficace et tendait nécessairement à s'élargir ». Nous en avons aujourd'hui la confirmation** avec cette extension de l'euthanasie en Belgique aux mineurs.

**Face à la détresse des enfants en fin de vie, la France a choisi une autre option, celle de développer les soins palliatifs pédiatriques.** Depuis 2008, la France a créé 22 équipes ressources régionales de soins palliatifs pédiatriques qui prennent en charge spécifiquement les enfants très gravement malades.

Dans chaque région française il existe aujourd'hui une équipe de soins palliatifs pédiatriques qui pourra se déplacer au chevet de l'enfant. Chaque enfant en fin de vie est assuré d'avoir accès à des équipes compétentes pour le soulager. Chaque famille est assurée d'être accompagnée dans cette épreuve.

**Pour accompagner les enfants en fin de vie, la France a choisi de développer spécifiquement les soins palliatifs pédiatriques. Il faut aujourd'hui diffuser cette démarche qui représente un véritable progrès répondant totalement aux besoins des enfants et des parents.**

**Contact Presse** Secrétariat 01 45 75 43 86 – Elise Leblanc : chargée de communication : 06 43 65 63 22

Portable Président : 06 81 73 46 59 - [sfap@sfap.org](mailto:sfap@sfap.org)

contact de la fédérations française des équipes ressources régionales de soins palliatifs pédiatriques : [fedeERRSPP@hotmail.fr](mailto:fedeERRSPP@hotmail.fr)

La SFAP, Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs, créée en 1990, association loi 1901 **reconnue d'utilité publique**, représente le mouvement des soins palliatifs. C'est une société savante pluridisciplinaire associant professionnels, bénévoles d'accompagnement et usagers. Elle fédère plus de **5.000 soignants** (libéraux, hospitaliers, enseignants universitaires) et près de **200 associations de bénévoles d'accompagnement** dans un élan de solidarité envers les personnes atteintes de maladies graves.

Ses objectifs : - favoriser le développement et l'accès aux soins palliatifs - améliorer les pratiques des professionnels et des bénévoles d'accompagnement - promouvoir la culture palliative auprès du grand public.

**SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOINS PALLIATIFS**

Siège social & secrétariat : 106, avenue Émile Zola - 75015 Paris - France - Tél : 01 45 75 43 86 - Fax : 01 45 78 90 20

E-mail : [sfap@sfap.org](mailto:sfap@sfap.org) - <http://www.sfap.org> - Siret N° 390 473 353 000 22

Association reconnue d'utilité publique par décret du 24 juin 2008